

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces conditions générales de vente s'appliqueront si le client signe le bon de commande qui se rapporte à ce document d'informations pré contractuelles.

Médiation :

En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au Service Client de l'Entreprise IZISCOLIS 179 rue Arthur Lamendin 62980 Vermelles.

Code de déontologie :

La société IZISCOLIS s'engage à appliquer le Code éthique et le Code de conduite de la Vente Directe, élaborés par la Fédération de la Vente Directe (FVD). Le client peut prendre connaissance de ces codes sur le site Internet de la FVD (www.fvd.fr).

Langue, loi applicable et tribunal compétent :

La langue régissant le présent bon de commande ainsi que toutes les communications en lien avec celui-ci est le français. Cette opération contractuelle est soumise au droit français. Conformément au droit de la consommation, le tribunal compétent pour connaître de cette opération contractuelle est désigné selon les règles et options fixées par le Code de procédure civile.

Traitement des données personnelles (n° de déclaration CNIL : 1823603) :

Le traitement informatisé des données personnelles recueillies a pour finalité la gestion des commandes ainsi que, sauf opposition du client, leur exploitation à des fins commerciales. A défaut de communication de ces données, votre commande ne pourra pas être traitée. Ces données ne seront pas transférées vers un État non membre de l'Union européenne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données vous concernant, le responsable du traitement étant le Service Client de la société IZISCOLIS.

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient exploitées à des fins commerciales, informez-en le service responsable du traitement.

Prospection téléphonique :

En application, de l'article L. 121-34 du Code de la consommation, nous vous rappelons que si, en dehors de votre relation client avec notre société, d'une manière générale vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Modalités de paiement :

Art. L. 121-18-2 al. 1 du Code de la consommation : Le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur, avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement.

Toutefois, ne sont pas soumis au premier alinéa : (...) 3° Les contrats conclus au cours de réunions organisées par le vendeur à son domicile ou au domicile d'un consommateur ayant préalablement et expressément accepté que cette opération se déroule à son domicile.

Notion de réunion :

Concernant le lieu de vente en réunion au sens de l'article L. 121-18-2, 3° du Code de la consommation, le Comité déontologique considère la vente en réunion comme une réunion organisée au domicile d'un consommateur, ainsi qu'à sa résidence, même ponctuelle au sens du Code civil, pour autant qu'elle soit réelle et effective (une location pour la journée par exemple ne saurait être considérée comme une résidence). Cette définition exclut tout autre lieu (comme les comités d'entreprise par exemple). Le Comité déontologique est d'avis qu'au regard de la loi et des bonnes pratiques déontologiques, le terme « réunion » doit s'entendre strictement de la présence a minima d'un consommateur, d'un vendeur et du consommateur qui organise la réunion à son domicile. Sur le plan des principes et afin d'éviter tout détournement de la loi, le Comité déontologique précise qu'une réunion doit s'entendre au sens habituel des pratiques de la Vente Directe.

Ceci implique de ce fait :

- la mise en œuvre de l'ensemble des process requis (acceptation expresse et préalable du consommateur qui accepte que la réunion ait lieu à son domicile, preuve de la réunion physique réelle des consommateurs...)
- une préparation effective de cette réunion, dans un délai préalable, avec notamment l'existence d'une liste préparatoire des rendez-vous obtenus pour cette réunion.

Garanties :

Indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie, le vendeur est tenu des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. Si vous souhaitez mettre en œuvre la garantie légale de conformité, vous devez vous adresser à la société IZISCOLIS.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Toutefois, bien que le droit de rétractation soit en principe général, dans certaines situations particulières (voir ci-dessous) vous ne pouvez pas exercer votre droit de rétractation.

Le délai de rétractation commence au moment de la conclusion du contrat et expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien commandé, ou si la commande porte sur plusieurs biens livrés séparément, après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire – étant précisé que la charge de la preuve de l'exercice de ce droit repose sur le consommateur. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration de ce délai. En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous acceptez expressément un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si l'exercice de votre droit de rétractation intervient après que vous ayez reçu le(s) bien(s) commandé(s), vous devrez renvoyer ou rendre ce(s) bien(s), à nous-mêmes, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après nous avoir communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le(s) bien(s) avant l'expiration du délai de quatorze jours. Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien. Nous pouvons alors différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu ce(s) bien ou jusqu'à ce que vous nous ayez fourni une preuve d'expédition de ce(s) bien(s), la date retenue étant celle du premier de ces faits. En cas de rétractation après utilisation du ou des biens, votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du ou des biens résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce(s) bien(s) – la Commission européenne considérant que ces manipulations sont celles qu'un consommateur peut effectuer dans un magasin, pour les biens qui y sont proposés à la vente.

Exceptions au droit de rétractation :

En application de l'article L. 121-21-8 du Code de la consommation, et par exceptions aux informations mentionnées ci-dessus au contrat, le client est informé du fait que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé. Dans le cadre de l'activité de l'Entreprise, sont ainsi notamment concernés les produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, en encore les compléments alimentaires.

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date